

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction de la Formation
Professionnelle des partenariats
et de l'Apprentissage

Objet : Modifications de la politique tarifaire de la FTLV votée en septembre 2022

LA DFPA souhaite porter à la commission des moyens des demandes de modification tarifaires pour leur examen lors du CA du 18 juin 2024.

- **La Validation des Acquis :**

Dans le cadre de réforme de la VAE une tarification est imposée. L'objet de cette demande de modification est donc de se mettre en conformité avec les nouveaux tarifs imposés par cette réforme.

Tarifs validation des acquis		
	Votés et applicables depuis sept 2022	Nouveaux tarifs en fonction de la réforme applicables à partir du CA du 18 juin 2024
VAPP	100€	100€
Etude de la recevabilité VAE	100€	300€
Accompagnement VAE	1485€	1540€
Accompagnement diplôme d'ingénieur	1800€	2100€
Jury	0€	350€
Prescription	300€	300€

- **Diplôme National d'Œnologue**

L'institut Georges Chappaz de la vigne et du vin souhaite modifier le tarif du DNO en affichant un unique tarif pour les deux années de formation à 14 000 €.

Tarifs DNO		
	Votés et applicables depuis sept 2022	Nouveaux tarifs applicables à partir du CA du 18 juin 2024
DNO1	10.33/h€	14000€
DNO2	20.58/h€	